

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION D'UN TITRE DE TRANSPORT TYROLIENNE ET XTREM AVENTURE

Société anonyme d'économie mixte locale (ci-après SAEML PAVIN SANCY) au capital de 408 420 €N° SIRET : 496 250 077 000 13 N° TVA : FR 63 496 250 077. Siège social : Rond-point des pistes – 63610 SUPER BESSE -Mail : vel@pavin-sancy.com

ARTICLE 1 : GENERALITES

La validation d'une commande auprès de la SAEML PAVIN-SANCY implique l'adhésion du client aux présentes conditions générales de vente et aux conditions générales de vente et d'utilisation de titres de transport des remontées mécaniques de la SAEML PAVIN-SANCY. Ces conditions générales de vente s'appliquent quel que soit le moyen de réservation, sur le site internet superbesse.com ou auprès du personnel de la SAEML PAVIN SANCY en caisse. Aucune disposition contraire aux conditions de vente ne saurait être opposée à la SAEML PAVIN-SANCY si elle n'a pas été préalablement et expressément acceptée par la SAEML PAVIN-SANCY. Si une condition venait à faire défaut, elle serait considérée être régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance dont les sociétés ont leur siège en France. Ces conditions de vente pourront être modifiées unilatéralement par la SAEML PAVIN-SANCY sans préavis. Les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par l'acheteur.

ARTICLE 2 : LES TITRES DE TRANSPORT

Le titre de transport pour la Tyrolienne Fantastivable est composé d'une montée par le télésiège Falaise et d'une descente par la Tyrolienne Fantastivable.

Le titre de transport pour le parcours Xtrem Aventure est composé d'une montée par le télésiège Falaise et d'un accès au parcours Xtrem Aventure de la Biche.

ARTICLE 3 : LES SUPPORTS

Lors d'un achat en caisse, le titre sera émis sur un billet thermique (billet avec un QR CODE). Lors d'un achat sur le web, le client devra télécharger son e-billet sur son compte, et le présenter au niveau du contrôle d'accès, au pied du télésiège Falaise.

ARTICLE 4 : BONS CADEAUX

Les bons cadeaux sont valables 2 ans à compter de leur date d'achat.

ARTICLE 5 : JUSTIFICATIF DE VENTE

Le justificatif de vente (ticket de caisse) sera édité seulement à la demande du client. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la loi anti-gaspillage. Si le client ne demande pas son justificatif de vente et perd son titre, il n'y aura pas de remboursement ou d'échange possible.

Lors d'un achat sur le site internet, la confirmation de commande est envoyée par mail.

ARTICLE 6 : ACTIVITES

Tyrolienne Fantastivable :

L'accès à la tyrolienne Fantastivable se fait par le télésiège Falaise.

Descente solo : Le poids maximum est de 120kg. L'accès en solo est permis aux personnes dont le poids est supérieur à 35kg ET âgés de 12 ans minimum.

Descente duo : La descente en duo est permise aux personnes dont le poids est supérieur à 30kg ET âgés de 8 ans minimum. La présence d'un adulte est nécessaire pour les enfants de moins de 12 ans. L'écart de poids entre les 2 descendeurs ne doit pas dépasser 40kg et le poids cumulé ne doit pas dépasser 150kg. Interdit aux enfants de moins de 8 ans et aux enfants de moins de 30kg. Pour votre sécurité, un contrôle de poids peut être effectué avant la descente. Le non-respect de ces impératifs entraînera l'annulation de l'activité sans remboursement possible. Les poids (nous parlons de poids habillés avec les vêtements le jour de votre descente) et âges sont fixes sans aucune négociation possible pour votre sécurité.

Un justificatif d'âge pourra être demandé à l'accueil de l'activité pur vérifier que les enfants ont bien 8 ans ou 12 ans révolus le jour de la descente.

Il est interdit de monter au départ de l'activité et d'effectuer la descente en tyrolienne avec des chaussures de ski ou des chaussures de snowboard (après-skis, baskets ou chaussures de ville, qui tiennent aux pieds seront acceptés uniquement), de monter avec son matériel de ski (skis, bâtons, chaussures, snowboard) ainsi qu'un sac à dos trop volumineux. Les casques personnels (ski, VTT, escalade, etc) ne sont pas autorisés ; des casques adaptés à la descente sont fournis à l'équipement.

Des casiers sont à disposition au niveau de l'accueil tyrolienne, en bas du Télésiège Falaise.

Xtrem Aventure de la biche :

L'Xtrem Aventure de la Biche est ouvert aux adultes et aux Juniors (12-15 ans), 35 kg minimum et 1,40 minimum. Les Juniors doivent obligatoirement être accompagnés par un adulte de plus de 18 ans

(1 pratiquant adulte pour 4 juniors maximum). L'accès au parcours est strictement interdit aux femmes enceintes. Poids maximum d'une personne 120 kg. Les poids, tailles et âges sont fixes, sans aucune négociation possible pour votre sécurité. Le parcours dure en moyenne 3 heures. Prévoir une tenue et des chaussures adaptées. En accédant au parcours, tous les utilisateurs respectent implicitement les consignes de sécurité. L'opérateur peut refuser l'accès au parcours s'il estime la non capacité du pratiquant. Si les prérequis ci avant exposés ne sont pas respectés, le client se verra refuser l'accès au parcours sans aucun remboursement possible. De même aucun remboursement même partiel ne pourra être demandé en cas d'abandon sur le parcours. L'accès à l'Xtrem Aventure de la Biche se fait par le Télésiège Falaise.

Un justificatif d'âge pourra être demandé à l'accueil de l'activité pur vérifier que les enfants ont bien 8 ans ou 12 ans révolus le jour de la descente.

Il est interdit de monter au départ de l'activité et d'effectuer le parcours avec des chaussures de ski ou des chaussures de snowboard (après-skis, chaussures de randonnée ou baskets seront acceptés uniquement), de monter avec son matériel de ski (skis, bâtons, chaussures, snowboard) ainsi qu'un sac à dos trop volumineux. Les casques personnels (ski, VTT, escalade, etc) ne sont pas autorisés ; des casques adaptés au parcours Xtrem sont fournis à l'équipement.

Des casiers sont à disposition au niveau de l'accueil tyrolienne, en bas du Télésiège Falaise.

ARTICLE 7 : TARIFS

Les tarifs indiqués lors de la commande sont en Euros. Les prestations sont facturées TTC (toutes taxes comprises). La SAEML PAVIN-SANCY se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment sans préavis. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur à la date de la commande par l'acheteur. Les produits commandés demeurent la propriété de la SAEML PAVIN-SANCY jusqu'au paiement intégral du prix.

ARTICLE 8 : MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements sont effectués en devise euros.

En caisse :

- soit en espèces.
- soit par carte bancaire.
- soit par chèques vacances ANCV.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION D'UN TITRE DE TRANSPORT TYROLIENNE ET XTREM AVENTURE

- soit par ANCV connect

Sur internet :

Le prix est exigible à la commande et les paiements sont effectués par carte bancaire (CB, Visa, Mastercard) via un paiement sécurisé Banque Populaire avec 3D Secure qui garantit la confidentialité des règlements ou par chèques vacances connect via un paiement sécurisé. A aucun moment l'exploitant n'a connaissance des numéros que le client doit fournir. L'exploitant est seulement avisé par l'établissement bancaire qu'un virement correspondant au montant de la commande a été effectué sur son compte.

Le paiement sécurisé par carte bancaire est effectué par la Banque Populaire, le serveur de paiement sécurisé "on line" de la Banque Populaire. Le paiement est effectué en TPE virtuel à paiement immédiat. Les commandes de produits SAEML PAVIN-SANCY payées par carte bancaire seront confirmées une fois qu'elles auront fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire. Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du client par sa banque entraîne de ce fait l'annulation du processus de commande.

ARTICLE 9 : MODIFICATIONS DE COMMANDE

Toute demande de modification de commande passée sur internet ou en caisse doit être adressée 48 heures avant la date de l'activité au service vente de la SAEML PAVIN SANCY par lettre ou par e-mail à l'adresse tyrolienne@pavin-sancy.com. La SAEML PAVIN SANCY facturera cette modification pour un montant de 8 euros. Lors du paiement, le client devra donner une nouvelle date et un nouveau créneau. Aucune modification ne sera possible dans les 48h précédentes la date prévue de l'activité.

Droit de rétractation sur internet :

En application de l'article L221-18 du Code de la consommation, la vente des titres de transport n'est pas soumise à l'application du droit de rétraction prévu à l'article L221-2 du Code de la consommation en matière de vente à distance.

ARTICLE 10 : REMBOURSEMENT

Il ne sera procédé à aucun remboursement des titres de transport pour mauvais temps, pluie, neige, accident personnel, maladie, grossesse, pour une personne jugée inapte au parcours Xtrem Aventure ou toute autre cause personnelle.

ARTICLE 11 : INTERRUPTION DU SERVICE

En cas d'interruption du service à l'heure de votre activité Tyrolienne ou Xtrem Aventure, le titulaire du titre de transport peut se voir proposer un report ou un remboursement. Les bons cadeaux quant à eux seront prolongés d'un an

ARTICLE 12 : CONTACT

Pour toute information, notre service vente en ligne est à votre disposition : vel@pavin-sancy.com

ARTICLE 13 : RECLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée à la SAEML Pavin Sancy soit par mail reclamation@pavin-sancy.com soit par courrier Saeml Pavin Sancy rond-point des pistes 63610 Super Besse, dans un délai de 15 jours suivant la survenance de l'évènement à l'origine de ladite réclamation sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice. De plus, à défaut de réponse satisfaisante le consommateur a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV BP 80303-75823 PARIS CEDEX 17) selon les modalités fixées sur le site www.mtv.travel et ce dans un délai maximal d'un an (1 an) à compter de la réclamation écrite formulée auprès de l'exploitant.

ARTICLE 14 : REGLEMENT DES LITIGES

A défaut de règlement amiable, tout litige sera porté devant les juridictions compétentes.

ARTICLE 15 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les éléments du site de la SAEML PAVIN-SANCY sont et restent la propriété intellectuelle exclusive de la SAEML PAVIN-SANCY. Personne n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site. Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit sans un accord exprès de la SAEML PAVIN-SANCY.

ARTICLES UNIQUEMENT LIES A LA VENTE EN LIGNE

ARTICLE 16 : RESPONSABILITE

La SAEML PAVIN-SANCY n'a, pour toutes les étapes d'accès au site, du processus de commande, de la livraison ou des services postérieurs, qu'une obligation de moyens. La responsabilité de la SAEML PAVIN-SANCY ne saurait être engagée pour tout inconvénient ou dommage inhérent à l'utilisation du réseau Internet, notamment

une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques, ou de tout fait qualifié de force majeure, conformément à la jurisprudence. La SAEML PAVIN-SANCY ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution du contrat en cas de force majeure, perturbation ou grève totale ou partielle, notamment des services postaux ou des moyens de transport, en cas d'inondations ou d'incendies.

ARTICLE 17 : PREUVE

La fourniture du numéro de carte bancaire et la validation finale de la commande vaudront preuve de l'intégralité de ladite commande conformément aux dispositions de la loi n°2000.230 du 13 mars 2000 et vaudront exigibilité des sommes engagées par la saisie des articles figurant sur le bon de commande.

ARTICLE 18 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations concernant le client, transmises lors de la commande, sont recueillies par la SAEML PAVIN-SANCY. Conformément à l'article 34 de la loi n° 78.17 du 6 janvier 1978 "Informatique et Libertés", le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent. Si le client souhaite exercer son droit, il peut s'adresser par courrier à la SAEML PAVIN-SANCY